

La laïcité française : une histoire en mouvement

Politiques de la laïcité au xx^e siècle. Sous la direction de Patrick Weil, Presses Universitaires de France, 629 p.

Solange Lefebvre

Numéro 234, automne 2010

Enjeux de la laïcité I

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/61953ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Spirale magazine culturel inc.

ISSN

0225-9044 (imprimé)

1923-3213 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lefebvre, S. (2010). La laïcité française : une histoire en mouvement / *Politiques de la laïcité au xx^e siècle*. Sous la direction de Patrick Weil, Presses Universitaires de France, 629 p. *Spirale*, (234), 51–52.

La laïcité française : une histoire en mouvement

PAR SOLANGE LEFEBVRE

POLITIQUES DE LA LAÏCITÉ AU XX^e SIÈCLE

Sous la direction de Patrick Weil, Presses Universitaires de France, 629 p.

La parution de cet ouvrage collectif, en 2007, a sans doute réjoui plusieurs lecteurs qui, comme moi, attendait avec impatience un livre qui puisse enfin définir ce qu'est et comment s'applique la laïcité, un livre, en somme, qui éviterait de s'en tenir aux grands discours rhétoriques « sur » la laïcité, c'est-à-dire sur ce qu'elle devrait ou aurait voulu être ! L'avant-propos et le chapitre introductif le précisent d'emblée : les collaborateurs de cet ouvrage s'intéressent ici aux *faits* entourant l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de la Loi de séparation de 1905. Dans tous ces débats, l'examen des références historiques et juridiques présente l'avantage de faire voir les arbitrages, les compromis et les possibilités concrètes d'application d'un principe que les théoriciens se contentent trop souvent de définir de manière générale.

Constitué de vingt-cinq textes et divisé en cinq parties, cet ouvrage collectif est issu de deux colloques organisés lors du centenaire de la Loi de séparation : l'un sur les « Nouvelles approches de l'histoire de la laïcité française depuis 1905 » et l'autre intitulé « Migrations, religions et sécularisation ». La dernière partie nous offre en complément quelques études anthropologiques des dynamiques contemporaines de la laïcité. Retenons de cet ensemble que l'apaisement qui suivit à terme la Loi de séparation est dû en grande partie au fait que les religions concernées par la séparation — le catholicisme, le protestantisme et le judaïsme — ont été accommodées favorablement. Ce livre entend donc célébrer le succès de cette loi, chèrement acquis au fil des décennies, malgré tant de controverses au départ.

LA LOI DE SÉPARATION DE 1905 : SA RÉCEPTION

La première partie traite de la Loi de séparation de 1905 et de la Crise des inventaires. Rémi Fabre démontre d'abord que la Loi de séparation fut bel et bien le dénouement de l'affrontement entre l'Église catholique et l'État républicain. L'élaboration juridique de cette loi ainsi que les arbitrages pragmatiques dont elle fit l'objet furent incarnés par la figure d'Aristide Briand, rapporteur de la commission parlementaire. Dans le second chapitre, Guillaume Tronchet étudie une des conséquences de la Loi et montre l'ampleur de la réaction aux fameux inventaires des biens ecclésiastiques, tels qu'exigés par l'article 3. Des maladresses, comme l'exi-

gence d'ouvrir aux fins d'inventaire les « tabernacles » renfermant les ciboires et les hosties consacrées, avaient en effet déclenché un fort mouvement protestataire et même une condamnation de la Loi par le Pape. Devant la résistance qui sera parfois violente, l'État français s'appuiera de plus en plus sur l'administration préfectorale pour faire respecter son autorité. J'ajoute que celle-ci développera une grande compétence dans la gestion de la séparation, jusqu'à aujourd'hui.

Les réactions nationalistes à la loi font l'objet d'une étude de Laurent Joly. Que ce soit lors du boulangisme ou de l'affaire Dreyfus, on observe non seulement une nette polarisation de la situation entre la gauche et la droite parlementaire, mais on voit aussi émerger l'Action française comme force de contestation radicale du régime républicain. Magali Della Sudda, pour sa part, décrit l'« engagement féminin » qui vit le jour à cette même époque, en réaction à la Loi. La « Ligue des Patriotes Françaises » adopta durant cette période les méthodes modernes de propagande pour s'impliquer en politique et défendre son attachement au catholicisme.

PARTICULARISMES RÉGIONAUX ET COLONIAUX

La mise en œuvre et l'acceptation de la Loi de séparation fut rendue plus complexe par la diversité des régions de la France, ces entités géopolitiques possédant des traditions particulières (comme l'Alsace-Moselle, les États musulmans de l'Empire français, les colonies françaises en Afrique, etc.). Dans une étude consacrée à l'examen des interférences entre les « libertés » garanties par le principe de séparation, Rémy Schwartz montre que ces interférences obligent souvent le juge à intervenir pour trancher les cas litigieux, notamment les sonneries de cloches et le port des signes religieux. On trouve aussi une analyse de la représentation que se font les juristes français et étrangers de la Loi. Jean-Louis Halpérin note que certains banalisent son importance, du fait des compromis, alors que d'autres voient précisément dans ceux-ci la démonstration de son applicabilité. Une des études retrace les étapes du processus menant le catholicisme romain vers l'acceptation de la séparation, lors du concile Vatican II. Comme le rappelle Philippe Portier, hormis quelques catholiques libéraux, les

divers groupes catholiques avaient fait front contre cette loi. Au fil des ans, l'épiscopat français prit position et s'il reconnaît aujourd'hui la « *laïcité institutionnelle* », il réprouve toujours la « *laïcité philosophique* ».

La question des colonies fait l'objet d'une discussion séparée. Raberh Achi analyse la question musulmane à travers le cas particulier de l'Algérie, qui échappe à cette loi au nom de la « *nécessité coloniale de maintien du contrôle de l'État sur le culte musulman* ». Une tension vive surgit de la contradiction entre « *la proclamation des principes républicains aux colonies* » et leur mise en œuvre très limitée. Madagascar, qui fait l'objet d'un chapitre, se trouve prise au cœur de querelles entre certains dirigeants français, ce qui y rend difficile l'application de cette loi. Un chapitre est également consacré au cas des départements alsacien et mosellan, dont la France reprend possession en 1918 et qui conserveront leurs spécificités religieuses.

La troisième partie du livre s'attache à décrire « *l'idéal laïque* » : comment laïciser la société, la maladie et la mort ? Dominique Dessertine se penche sur la formation d'une « *jeunesse laïque* », un idéal entretenu par une panoplie de mouvements populaires : les mouvements d'éducation populaire, culturelle et sportive. La question de la résistance des traditions catholiques des immigrés polonais du bassin minier lensois contre cette laïcisation constitue un cas spécial. Marion Fontaine montre que cette résistance ne tardera pas à s'effriter vers les années 1940, avec l'arrivée du militantisme communiste et la montée de la sécularisation de la société entière. Le cas intéressant des médecins français qui veulent promouvoir une « *morale sanitaire laïque* », en s'émancipant totalement des services de l'Église catholique et de ses religieuses, fait l'objet d'une étude sérieuse de Séverine Mathieu et Christian Chevandier. C'est enfin aux derniers chapitres de cette partie que Pierre-Yves Baudot et Emmanuel Bellanger mettent en lumière la mainmise que l'Église conserve sur le domaine de la mort et des funérailles.

L'IDÉE DE LAÏCITÉ OUVERTE

Les origines du concept, bien connu au Québec, de « *laïcité ouverte* » doivent être retracées dans le contexte scolaire, demeuré le dernier foyer des affrontements idéologiques entre les « *deux France* » après la Deuxième Guerre mondiale. Laurent Besse fait l'examen de la promotion de la laïcité ouverte et positive par les maisons des jeunes et de la culture (MJC), pour dépasser les clivages entre laïques et confessionnels dans le domaine du loisir. Certes, on craindra ces « *déformations* » de la laïcité, comprise soit comme « *reconnaissance du pluralisme* » spirituel, soit comme neutralité. Laurent Frajerman prolonge l'examen de la résistance du syndicalisme enseignant à ces ouvertures taxées de « *fausse laïcité* ». Les controverses autour de l'enseignement « *libre* » font l'objet d'une étude d'Arthur Plaza, qui analyse notamment le rôle de premier plan joué dans cette querelle

par les chrétiens-démocrates du MRP (Mouvement républicain populaire). On notera ici la coïncidence observée entre la sécularisation de la société française et l'augmentation de l'appui au soutien financier de l'école libre par l'État, qu'elle soit laïque ou confessionnelle. Bruno Poucet se penche enfin sur le contexte de la Loi Debré (1959) qui a sanctionné, dans les années 1950, les rapprochements politiques entre la France laïque et la France catholique.

DÉBATS CONTEMPORAINS

La dernière partie de ce riche ouvrage porte sur « *la laïcité d'aujourd'hui* » ; les auteurs y discutent successivement la question du financement public des églises catholiques, négocié après la Loi de séparation, la question des sectes, le problème de l'intégration des immigrés d'origine juive et musulmane, les expériences d'adaptation des jeunes musulmans pratiquants, combinant citoyenneté et religion. On y trouvera aussi les résultats d'une enquête sur « *les représentations de la laïcité chez les Français* », préparée par Martine Barthélemy et Guy Michelat.

Dans tous ces débats, l'examen des références historiques et juridiques présente l'avantage de faire voir les arbitrages, les compromis et les possibilités concrètes d'application d'un principe que les théoriciens se contentent trop souvent de définir de manière générale.

Plusieurs problèmes se dégagent de ces discussions et méritent notre attention. Retenons notamment que la question des « *sectes* » religieuses se reflète dans les difficultés liées à leur définition et l'adoption par l'État de critères « *universels* » pour les identifier. Concernant l'intégration des musulmans, on note l'apparition des notions de multiculturalisme et d'individualisme, qui engendrent leur lot de craintes et de difficultés. Dans les deux derniers chapitres, les auteurs abordent la question des « *bricolages identitaires* » occasionnés par la recherche d'un modèle républicain d'intégration nationale, et ils discutent les données d'une enquête d'opinion réalisée sur la question de la laïcité, dans le contexte de la Commission Stasi et de la fameuse loi de 2004 sur le port des signes religieux à l'école. On y observe diverses corrélations entre l'adhésion plus ou moins forte au modèle républicain de séparation et la croyance religieuse, l'âge et les options politiques. Selon qu'on est à droite, à gauche, jeune ou vieux, le rapport à la laïcité diffère.

On appréciera ces études fouillées, riches d'informations historiques, documentaires et empiriques. Un tel ouvrage ne se laisse pas aisément résumer et même si l'avant-propos tient un rôle de pilote dans la lecture, parfois ardue, de ces textes complexes, on doit se résoudre au fait qu'il ne s'en dégage aucune conclusion simple. L'analyse de divers épisodes toulus de l'histoire de la réception de la Loi de séparation est celle d'une histoire toujours en mouvement.